

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUN 2017**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016, approuve les états de synthèse et les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable (en comptes sociaux) de **427 840 323.55 DHS**.

Elle approuve également l'intégralité des opérations arrêtées par ces comptes ou résumées dans lesdits rapports.

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs de la société de leur mandat au titre de l'exercice 2016, et donne également quitus aux

Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats et missions pour le même exercice.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, approuve les conclusions dudit rapport, ainsi que l'intégralité des conventions qui y sont mentionnées.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration du 30 mars 2017, décide d'affecter le bénéfice net au titre de l'exercice 2016 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2016 :	<b>427 840 323.55</b>
(-) Réserve légale (5%) :	<b>21 392 016.18</b>
= Nouveau solde	<b>406 448 307.37</b>
(+) Report à nouveau antérieur :	<b>709 551 138.45</b>
= Sommes distribuables	<b>1 115 999 445.82</b>
(-) Distribution des dividendes :	<b>85 440 851.00</b>
= le solde à mettre en totalité en report à nouveau	<b>1 030 558 594.82</b>

En conséquence, l'assemblée générale décide de distribuer un dividende global de **85 440 851.00DHS**, soit un dividende de **3.26 DHS** par action.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer aux membres du Conseil d'Administration, de montant annuel, à titre des jetons de présence, pour l'exercice 2016.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, et en considération des délibérations du conseil d'administration tenu le 30 mars 2017 ; Prend acte (i) de la démission de **M. Amine GUENNOUN** de ses fonctions de Directeur Général et lui remet quitus définitif et entier au titre de l'exercice 2016, (ii) de la nomination de **M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI**, en tant que Directeur général de la société Résidences Dar Saada.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, et sur proposition du conseil d'administration du 30 mars 2017, décide de renouveler le mandat social en tant qu'administrateur de :

- M. Majid BENMLIH ;
- M. Amine GUENNOUN ;
- M. Adil DOUIRI ;

- La société North Africa Holding REAL ESTATE représentée par M.Tariq Mohammed Youssef Abdesalam ;
- La société AABAR INVESTEMENT représentée par M. Cyril Karim Latroche ;

Et par conséquent, l'assemblée générale ordinaire fixe la période de leurs mandats à une durée de six ans, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au président avec faculté de délégation, ainsi qu'à tout porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**